

ARRETE PORTANT AUTORISATION
DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DE Madame BUZON Martine

Le Maire de BARBAZAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération en date du 8 Septembre 2014 fixant les modalités d'exercice du régime de travail à temps partiel,

Vu la demande de Madame BUZON Martine en date du 11 juillet 2014 sollicitant l'autorisation d'exercer ses fonctions à temps partiel à raison de 80%, pour une durée de un an,

Considérant que le contrat de Madame BUZON Martine court jusqu'au 13 septembre 2017,

Considérant que Madame BUZON Martine travaille en continu depuis le 14 septembre 2011 à temps complet dans la collectivité,

ARRETE

ARTICLE 1 : À compter du 15 septembre 2014 Madame BUZON Martine est autorisée à exercer ses fonctions à 80 % pour un an.

ARTICLE 2 : À compter du 15 Septembre 2014 Madame BUZON Martine percevra 30/35^{ème} ** du traitement afférent à son indice.

ARTICLE 3 : La présente période de travail à temps partiel sera reconduite tacitement pour la même durée sans pouvoir aller au-delà du terme du contrat et dans la limite de 3 ans ; au-delà, la reconduction devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse.

ARTICLE 4 : L'intéressée pourra solliciter éventuellement son retour à temps plein ou un changement des conditions d'exercice du temps partiel 2 mois au moins avant la date souhaitée.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à BARBAZAN, le 10 septembre 2014

Le Maire

Notifié le : 10 Septembre 2014

Signature :

Stradere

M. STRADERE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07